Ville de Flers	**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

	Date	Délibération	Nature	Folio n°
CCAS **DE FLERS**	16.11.2026	D2026-31	7.5	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

SEANCE N° 04 DU 16/11/2026
questions, numérotées de D2026-30 à D2026-36

DELIBERATION

ACTIONS COLLECTIVES D'INSERTION SOCIALE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ET DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLERS, légalement convoqué s'est réuni au CCAS à FLERS, sous la présidence de Monsieur Georges LAVIGNE.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Président : Monsieur Jean-François BRISSET,

Membres élus : Monsieur Georges LAVIGNE, Madame Armelline SALLIOT, Madame Chantal GAUMER, Madame Sylvie DUFOUR, Monsieur Jean-Marc REMANDE

Membres nommés : Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Olivier CHESNAIS, Madame Nicole MARIE ARNOUX, Monsieur Didier BABONNEAU, Monsieur Eric MARIE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Monsieur Olivier CHESNAIS	Monsieur Georges LAVIGNE	Ensemble de la séance

Excusés : Monsieur Jean-François BRISSET, Madame Sylvie DUFOUR, Madame EYOT, Madame MARIE ARNOUX

	Questions	Présents	Votants
EFFECTIF En exercice : 11 Quorum : 6	D2026-30 à D2026-36	6	7

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Date d'affichage
09.112026	17h30	Sylvie MALOIZEL	19h10	24.11.2026

OBJET	**ACTIONS COLLECTIVES D'INSERTION SOCIALE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ET DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE**

VS

Chers Collègues,

Le Centre Communal d'Action Sociale de Flers organise depuis plusieurs années des actions collectives d'insertion sociale visant notamment à remobiliser les personnes dans leur projet de vie. Elles sont animées en partie par une Conseillère en économie sociale et familiale.

Deux actions de 3 mois sont programmées depuis l'an dernier :

1) « En route vers le bonheur » dont l'objectif est d'apprendre aux flériens en situation de vulnérabilité à améliorer ou à préserver leur santé mentale et, par ricochet, leur santé physique. Elle est organisée de janvier à mai.

2) « Ensemble, on s'élève » qui vise à renforcer l'estime de soi des flériens en situation de vulnérabilité, afin de favoriser leur épanouissement et leur accomplissement personnel, et par ricochet, leur insertion sociale et/ou professionnelle. Elle est organisée de septembre à décembre.

Nous constatons qu'en moyenne 60 % des participants positionnés sur les actions sont bénéficiaires du RSA.

Pour 2027, les budgets prévisionnels de ces actions sont les suivants :

Action 2027 « En route vers le bonheur »			
Dépenses		**Recettes**	
Achat	50 €	CD 61	2 000 €
Intervenant extérieur	3 230 €	ARS	2 050 €
Frais de personnel*	4 752 €	Auto financement	3 982 €
Total	**8 032 €**	**Total**	**8 032 €**

Action 2027 « Ensemble, on s'élève »			
Dépenses		**Recettes**	
Achat	50 €	CD 61	2 000 €
Intervenant extérieur	3 227 €	ARS	2 050 €
Frais de personnel*	4 752 €	Auto financement	3 979 €
Total	**8 029 €**	**Total**	**8 029 €**

** les frais de personnel correspondent à la valorisation du temps de travail de la CESF (budget Ville)*

Compte-tenu de la présence de bénéficiaires du RSA, il est proposé de solliciter à nouveau une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds de Solidarité Insertion 2027 pour ces deux actions :

- 2 000 € pour l'action « En route vers le bonheur »
- 2 000 € pour « Ensemble, on s'élève »

Dans la mesure où ces actions s'inscrivent dans une démarche de promotion de la santé et participent au développement de certaines compétences psychosociales, une subvention de 4 100 € par an a été actée par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) pour 2 ans (2025 et 2026).
Il est proposé de solliciter un plan triennal de financement pour 2027 à 2029 auprès de l'ARS pour ces deux actions.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- **AUTORISER** Monsieur le Vice-Président ou son représentant à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Orne pour les deux actions collectives citées ci-dessus, au titre de l'année 2027

- **AUTORISER** Monsieur le Vice-Président ou son représentant à solliciter une subvention auprès de l'Agence Régionale de Santé pour les deux actions collectives citées ci-dessus, au titre de l'année 2027-2028-2029

- **AUTORISER** Monsieur le Vice-Président ou son représentant à signer tout document utile à ce dossier.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le Vice-Président,

Georges LAVIGNE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-266100189-20261116-D2026-31-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/11/2026
Affichage : 24/11/2026